



Destinataires :

- Président(e)s de Comités régionaux
- Président(e)s de Comités départementaux

Ivry-sur-Seine, le 3 juin 2025

Objet : Demande d'extension immatriculation tourisme
Brochure « Séjours & voyages » 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous souhaitez bénéficier de l'extension d'immatriculation tourisme de la Fédération pour l'organisation de vos séjours et voyages 2026, en France comme dans l'Union européenne. Nous vous rappelons à cette occasion les conditions financières associées à cette démarche.

À compter de cette année, la Fédération introduit une participation fixée à 1,5 % du chiffre d'affaires généré par vos séjours et voyages. Cette contribution vise à soutenir le fonctionnement global du dispositif : accompagnement, assurances, traitement administratif, visibilité sur les supports fédéraux et en ligne.

Ce changement s'inscrit dans une volonté de garantir à tous les organisateurs un cadre structuré, sécurisé et équitable.

En 2026, votre chiffre d'affaires annuel généré par votre activité touristique ne doit pas excéder 78 596 euros.

Si les recettes de vos séjours dépassent ce montant, la Fédération propose de lui rétrocéder certains de vos séjours afin d'éviter de vous mettre en difficulté vis-à-vis de la réglementation fiscale. Dans ce cadre, la participation aux frais reste fixée à 4 % du chiffre d'affaires.

Les frais liés à l'extension vous seront facturés en fin d'année, sur la base des bilans financiers transmis à notre service comptabilité.

La demande d'extension, accompagnée des projets d'organisation, devra parvenir au siège de la Fédération au plus tard le 31 juillet 2025. Les séjours transmis dans ce délai pourront être intégrés au catalogue national. Ceux reçus après cette date ou ne nécessitant pas de publicité figureront dans le fichier fédéral annuel non publié, et pourront éventuellement apparaître sur le site internet fédéral sur demande.

Il est essentiel que tous les séjours soient déclarés auprès de la Fédération pour pouvoir bénéficier de l'extension d'immatriculation tourisme.

L'ensemble des documents utiles (réglementation, formulaires, cahiers des charges, budget prévisionnel...) est joint à ce courrier.

Pour des conseils sur l'organisation d'un premier séjour, contactez le service séjours au 01 56 20 88 87.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre confiance, et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les plus amicales.

Claudine Lecestre
Présidente de la commission Tourisme

Copie :

- Lydie Chénot, présidente de la Fédération,
- Membres du Comité directeur,
- Membres de la commission Tourisme

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS 80045
94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr